

PRÉSIDENTIELLE 2022

Scam*

PETIT GUIDE
POUR DE
GRANDES
AMBITIONS

RECONNAÎTRE LA PLACE DES AUTRICES ET AUTEURS

Acteurs fondamentaux de la culture, garants de sa diversité, les auteurs et autrices occupent une place singulière dans notre société. Leurs œuvres nous racontent le monde, l'inspirent et le façonnent, suscitent le débat. La rémunération de la création sous forme de droits d'auteur est leur meilleure protection. Elle garantit leur liberté de création. Cette spécificité doit être préservée et améliorée.

1 • HARMONISER LE RÉGIME FISCAL ET SOCIAL DES AUTRICES ET AUTEURS

La complexification des règles fiscales et sociales brouille, année après année, la compréhension du régime applicable à l'auteur. Une harmonisation s'impose.

2 • ENCADRER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR

À l'origine de toute création il y a un auteur ou une autrice. Dans l'économie des industries culturelles, le partage de la valeur leur est souvent défavorable. Elles et ils sont considérés comme une variable d'ajustement et subissent un rapport de force contractuel déséquilibré. Leur rémunération doit être assurée en toute loyauté et équité, conformément au droit du travail et au code de la propriété intellectuelle.



PRÉSERVER LE SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL

Le succès de Radio France, d'Arte et de France Télévisions est incontestable et atteste de la nécessité d'un service public de l'audiovisuel fort, libre, indépendant. Il est indispensable de lui assurer un financement stable à la hauteur de ses ambitions pour lui garantir une existence pérenne.

3 • PROMOUVOIR LES VALEURS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Les documentaires et les magazines d'information rassemblent, éveillent, émancipent, ils sont l'âme du service public. Ils nécessitent des moyens accrus et stabilisés.

4 • RÉFORMER SA CONTRIBUTION

La fin de la taxe d'habitation est une opportunité pour faire évoluer le système de financement de l'audiovisuel public, consolider la dotation de France TV, Radio France, et revaloriser l'ensemble des bénéficiaires. La contribution à l'audiovisuel public en France reste l'une des plus faibles de l'Europe. Elle doit être réétudiée, réévaluée à l'instar de la réforme qui a eu lieu en Allemagne, pour assurer la pérennité de ce bien commun.



PROTÉGER LA LIBERTÉ D'INFORMER

L'information libre et indépendante est un bien public, un barrage contre le complotisme et la pollution des esprits. La concentration des médias et la dérive des réseaux sociaux fragilisent l'indépendance du journalisme. Il est urgent de prendre des engagements pour garantir la liberté d'informer et lutter contre les infox.

5 • RÉFORMER LA LOI DE 1986, RELATIVE À LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

La loi de 1986 est désormais obsolète. Il est urgent de concevoir une nouvelle loi conforme au fonctionnement actuel des groupes économiques, au nouvel environnement des médias et à la nécessité de garantir une information plurielle, libre et indépendante.

6 • CRÉER UN STATUT JURIDIQUE POUR LES RÉDACTIONS

L'indépendance des rédactions doit être juridiquement établie pour limiter l'interventionnisme des actionnaires. Il faut garantir la participation active des rédactions à la gouvernance de chaque média.

7 • CRÉER UN DÉLIT DE TRAFIC D'INFLUENCE EN MATIÈRE DE PRESSE

La loi doit sanctionner pénalement tout interventionnisme abusif des propriétaires et dirigeants de médias.

8 • RÉGULER LES RÉSEAUX SOCIAUX

La France doit porter une ambition européenne pour convaincre les acteurs internationaux de lutter plus efficacement contre la désinformation.



À PROPOS DE LA SCAM

La Scam rassemble 49 000 auteurices du réel qui explorent toutes les formes du genre documentaire: audiovisuel, radio, littérature, journalisme, traduction, photographie, dessin, écritures et formes émergentes. Elle les représente auprès des pouvoirs publics, des diffuseurs, des distributeurs, des plateformes (vidéo, podcast), des producteurs et des éditeurs. Elle négocie en leur nom, collecte et répartit leurs droits d'auteur. Elle défend leurs intérêts en menant une action culturelle ambitieuse pour la promotion de leurs œuvres.

LA SCAM EN 2021

- 109 millions € de droits d'auteur collectés
- 111 millions € répartis aux ayants droit
- 124 000 œuvres audiovisuelles déclarées au répertoire
- 2 650 000 € d'actions culturelles
- 2 959 000 € affectés à l'action sociale



**PETIT GUIDE
POUR DE
GRANDES
AMBITIONS**

Scam*

5, Avenue Vélasquez, 75008 Paris
Tél. +33 1 56 69 58 58
www.scam.fr

Février 2022